

Concept de la médiation restaurative dans des contextes variés.

(Médiation carcérale, pénale, civile, médiation à caractère sexuel, familiale, etc.)

On entend par médiation un processus offrant la possibilité, aussi bien à la personne victime, qu'à une personne auteur d'un crime à caractère pénal, d'agir dans leur situation. Une démarche de médiation implique plusieurs possibilités de réparation, incluant notamment une rencontre directe entre les personnes.

Ce qui est premier, ce qui est essentiel, c'est l'être humain.

Principes généraux pour les processus de justice restaurative

- La participation au processus est volontaire (tout au long de celui-ci) ;
- Les processus sont empreints de sécurité ;
- Les processus sont flexibles et adaptés aux besoins des participants ;
- La reconnaissance de la responsabilité par l'auteur est primordiale (et doit avoir lieu avant la mise en œuvre d'un processus) ;
- La victime et l'auteur sont des participants principaux au processus ;
- La compréhension est un aspect central.

Les principes régissant l'intervention des médiateurs dans le cadre de l'Ajures

Une démarche de médiation restaurative incluant un (ou plusieurs) auteur(s) – victime(s) est proposée à tous, quel que soit le contexte ou la gravité des faits.

Dès la 1^{ère} demande, qu'elle vienne de l'auteur ou de la personne victime, les médiateurs, trices, rentrent en matière. Lors du premier rendez-vous, la personne demandeuse est informée du caractère libre et volontaire de la démarche et qu'en cas de refus de la(les) personne(s) concernée(s) le processus sera interrompu.

Les médiateurs tenteront ensuite de s'adresser à la personne concernée, en lui demandant si, de son côté, elle trouve également du sens à participer à la démarche.

En cas d'ouverture des parties concernées, les médiateurs portent un soin particulier dans l'élaboration du processus de médiation. L'évaluation du cadre d'une médiation, sa faisabilité, se réfère en particulier à la reconnaissance des faits par l'auteur, ainsi que la définition des motivations d'entreprendre une telle démarche, par la clarification des attentes et des besoins propres à chacun.

Les médiateurs travaillent volontiers en réseau interdisciplinaire, en se référant à d'autres professionnels en charge du dossier. (AS, psys, conseils, etc.)

Notamment en cas de vulnérabilité importante de la victime par la participation au processus d'une personne de confiance.

Les médiateurs évaluent ensemble le contexte de la médiation, en accordant des attentions particulières dans des domaines sensibles. (Faire particulièrement attention à ...)

En cas de doute, (par ex. dans les conflits asymétriques incluant un risque d'emprise) les médiateurs ont la possibilité de les résumer par écrit aux parties, notamment à la personne victime, le choix final d'une rencontre appartenant aux personnes impliquées, parce que leur drame leur appartient.

Les médiateurs incluent les personnes dans la préparation de la rencontre en tenant compte de leurs demandes. Il s'agit d'anticiper le cadre pratique de la rencontre, au niveau des besoins et des demandes.

Si une rencontre directe n'est pas envisageable, les médiateurs réfléchissent à des alternatives, (courriers, médiation navette, par visio-conférence, etc.)

Liste (non exhaustive) des besoins

1. Besoins des victimes :

Le besoin d'information

Le besoin de se raconter

Le besoin de sécurité

Le besoin d'agir (empowerment)

Le besoin de compensation

Le besoin de justice

2. Besoins des auteurs :

Assumer la responsabilité de ses actes. (Reconnaissance des faits)

Faire face aux conséquences directes de ses actes

Pouvoir exprimer sa réalité et le contexte dans lequel le crime a été commis

Etre entendu

Obtenir une certaine réhabilitation sociale et morale.